



DÉCISION DU MAIRE
N° DEC2024-082
PRISE EN VERTU DES
POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Signature d'un avenant n°11-01 - Marché de travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - Lot n°11 Électricité-CFO-CFA-SSI

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°93-23 en date du 19 décembre 2023 portant attribution du marché de travaux pour le lot n°11 Électricité-CFO-CFA-SSI dans le cadre de la construction d'un équipement de la petite enfance ;

Considérant que la délibération n°93-23 autorise le Maire à signer tous documents afférents au marché initial, notamment les avenants ;

Considérant la nécessité relevée en réunions de chantier de poser des stores en manœuvre électrique à la place de stores à commande manuelle ;

DECIDE

Article 1 : De signer avec l'entreprise BAUCHARD ET FILS l'avenant n°11-01 d'un montant de 952€ HT.

Article 2 : D'indiquer que l'avenant modifie le montant du marché en plus-value à hauteur de 1,15%, qui s'établit désormais à 83 952,00€ HT.

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 22 novembre 2024

Le Maire,
Laurent BAUDE



Transmission et réception en préfecture le : **22 NOV. 2024**

Publication numérique le : **22 NOV. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à compter de la plus tardive des dates suivantes :
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
-date de sa publication et/ou de sa notification

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 045-214503088-20241122-DEC2024_082-AR



AAPC n°2023-002

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille

LOT 11 – Électricité – CFO – CFA - SSI AVENANT N°11-01

A - Identification de l'acheteur

Mairie de SEMOY

20 place François Mitterrand 45400 SEMOY

Représentant légal : Laurent BAUDE, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

SAS BAUCHARD ET FILS

2 rue Charles de Coulomb 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE

bauchardelect@orange.fr / 02.38.43.47.47

SIRET : 780 129 0458 00024

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - LOT 11 – Électricité – CFO – CFA - SSI

■ Date de la notification du marché public : 26/12/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 16 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 83 000,00€
- Montant TTC : 99 600,00€

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

1. Alimentation électrique des stores

Suite à la décision de la pose de stores en manœuvre électrique à la place de stores à commande manuelle :

- prévision de l'alimentation électrique des huit stores commandés chacun par un interrupteur filaire dédié
- installation d'un disjoncteur dans le TGBT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 952,00€
- Montant TTC : 1 142,40€
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,15%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 83 952,00€
- Montant TTC : 100 742,40€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CASSIOT Sarah	St Jean de la Ruelle le 22/11/2024	sarah cassiot Signature numérique de sarah cassiot Date : 2024.11.22 10:21:05 +01'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SEMOY....., le 22/11/2024

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)